

RENSEIGNEMENTS SUR LE REMBOURSEMENT DU PRIX DES VITAMINES

Avez-vous droit au remboursement?

Si vous répondez aux critères suivants, vous pourriez être admissible au remboursement (dans une proportion de 80 %) du prix des vitamines qui sont nécessaires du point de vue médical à votre enfant ayant des besoins spéciaux. En tant que membre du STTP ou du SEPC-AFPC, vous êtes admissible si :

1. vous êtes inscrit au programme Besoins spéciaux,
2. vous êtes couvert par le Régime de soins médicaux complémentaire;
3. votre enfant ayant des besoins spéciaux doit prendre des vitamines nécessaires du point de vue médical.

Ce que vous devez faire :

Étape 1. Vous devez obtenir une ordonnance de votre médecin pour les vitamines qui sont médicalement nécessaires à votre enfant ayant des besoins spéciaux. L'ordonnance doit être remise à votre pharmacien. Ne l'envoyez pas au programme Besoins spéciaux.

Étape 2. Remplissez le formulaire « Remboursement du prix des vitamines » en indiquant :

- Le nom de chacun des enfants ayant des besoins spéciaux qui doit prendre des vitamines;
- Le nom des vitamines en question;
- Le numéro d'identification (DIN) des vitamines. *Seules les vitamines portant un numéro d'identification sur la bouteille seront admissibles à un remboursement.*

Étape 3. Retournez le formulaire dûment rempli au programme Besoins spéciaux. Vous trouverez nos coordonnées au bas de la présente page.

Avant d'obtenir un remboursement, il faut d'abord que les vitamines soient inscrites dans le système informatique, ce qui peut prendre jusqu'à deux semaines depuis le moment où vous mettez le formulaire à la poste. Une fois les vitamines inscrites, le remboursement se fera de façon automatique. Lorsque vous vous présenterez à la pharmacie avec une ordonnance, le système indiquera que vous avez droit à un remboursement correspondant à 80 % du prix des vitamines.

Si le médecin prescrit des vitamines différentes à votre enfant, vous devrez remplir un nouveau formulaire. Vous devrez aussi remplir un nouveau formulaire si les vitamines restent les mêmes, mais que vous achetez les vitamines d'un autre fabricant. Si vous désirez obtenir d'autres formulaires, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Remarque : Conservez les reçus des vitamines pour lesquelles vous avez une ordonnance, au cas où Great-West refuserait de les rembourser. Si c'est le cas, communiquez avec nous et nous ferons le suivi.

Conservez la présente lettre à titre d'information.



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Syndicat des employés des postes et communications
Programme Besoins spéciaux

coordonné par

La Maison de la famille

B.P. 237, Baddeck (Nouvelle-Écosse) B0E 1B0

1-888-433-2885 Téléc. : (902) 295-2296

site Web : <http://besoinsspeciaux.ca>

Courriel : info@besoinsspeciaux.ca

